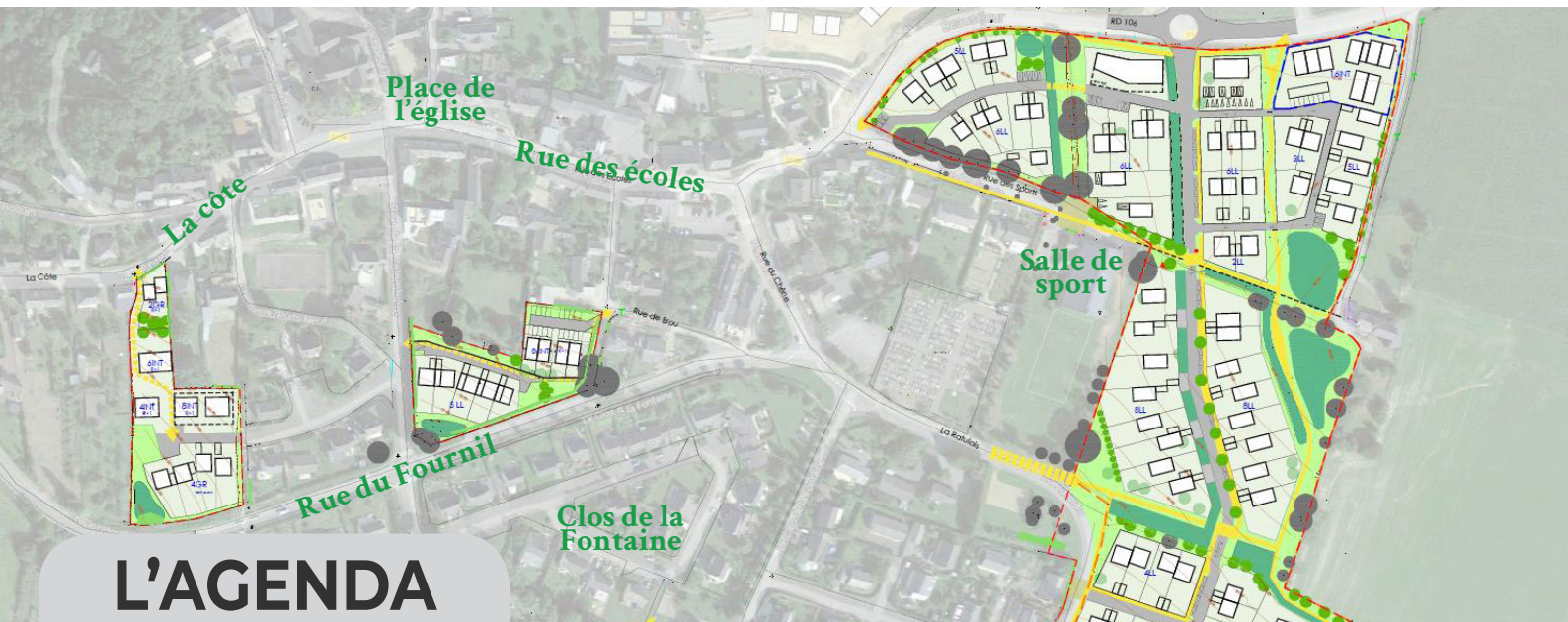


LA FEUILLE

Saint-Médard-sur-Ille



L'AGENDA

Mercredi 4 novembre : Conseil municipal à 20h00. Salle Jacques-Jérôme Fontaine.

Du mer. 4 novembre au vend. 4 décembre : Consultation du public sur le projet de la ZAC de la Croisée des Chemins. Voir ci-contre

Mardi 10 novembre : Conseil communautaire à 19h00 à Mouazé, (Salle polyvalente - Rue St Melaine)

Mercredi 11 novembre : Cérémonie de commémoration de l'armistice 1918. Déroulement en comité restreint. Le public n'est pas autorisé

ZAC : VOTRE AVIS COMPTE



Le projet de la zone d'aménagement concertée « La Croisée Des Chemins » (ZAC) initié en mai 2007 et dont la concession a été attribuée en février 2014 à la SADIV (Société d'Aménagement et de Développement d'Ille et Vilaine) doit débuter courant 2021. Cette programmation répartie en plusieurs tranches sur une surface totale de 11 hectares, comprend la construction de 205 logements sur une durée de 10 ans à 15 ans.

Compte tenu de la superficie de ce projet, une évaluation environnementale était indispensable. L'étude d'impact a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 6 août 2020, celle-ci sera portée au dossier soumis à une procédure de **participation du public par voie électronique**, en application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement et de la délibération n° 2020-44 du conseil municipal du 14 octobre 2020.

Pendant la période du **mercredi 4 novembre au vendredi 4 décembre 2020** inclus, vous pourrez prendre connaissance de l'ensemble de ce projet et des dossiers sur le site de la commune : <http://saint-medard-sur-ille.fr> ou en mairie. Chacun pourra ensuite émettre des avis ou observations par voie électronique à l'adresse suivante : zac.croiseedeschemins@saint-medard-sur-ille.fr.

À l'issue de cette période, une synthèse des observations et des avis sera rédigée pour être soumise pour approbation du conseil municipal. Cette synthèse sera consultable sur le site de la commune et affichée en Mairie. Après toutes ces études pré-opérationnelles, la phase opérationnelle **débutera en 2021** par l'aménagement du secteur du «Clos du Bourg» situé entre la rue des écoles et la rue du fournil.

Françoise RUFFAULT, 1ère adjointe au maire en charge de l'urbanisme, des bâtiments et des opérations d'aménagement

CONFINEMENT : LES POINTS CLÉS



Pour tout piéton dans le département dès 11 ans.

✓ Mairie	Ouverte aux horaires habituels	✓ Cimetière	Ouvert durant le confinement*
✓ École	Ouvert dès le lundi 2 novembre*	✗ Salles Communales	Fermées
✗ Bibliothèque	Fermée. Mise en place d'un bibli-drive*	✓ Déchetteries	Ouvertes aux horaires habituels*

* Informations au verso de la feuille

INFORMATIONS DIVERSES

ECLAIRAGE PUBLIC. Dans un souci d'économie d'énergie et durant la période de confinement, la plage horaire de l'éclairage public a été modifiée pour une extinction des lampadaires à 21H00 contre 22H30 auparavant.

DÉPLACEMENT. Les attestations dérogatoires de déplacement sont disponibles en format papier à la mairie.

ECOLE. L'organisation qui était en place avant les vacances restera la même. Elle correspond en grande partie aux obligations et préconisations du nouveau protocole sanitaire. Cependant quelques modifications vont être apportées :

- Masques obligatoires pour les enfants de 6 ans et plus,
- Lavage des mains avant et après la pause déjeuner
- Séparation des élèves de maternelles et de primaire en garderie, à la cantine et lors des récréations.

CIMETIÈRE ET LIEU DE CULTE. Le cimetière reste ouvert pendant la durée du confinement. Tout comme les lieux de culte pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes et pour les mariages avec un maximum de 6 personnes.

APPEL À VOLONTAIRES. Les médardais volontaires qui souhaitent apporter leur aide aux personnes isolées durant cette période de confinement (courses, transport, appels téléphoniques...) sont invités à se faire connaître en mairie. Nous remercions déjà les personnes qui se sont manifestées pour donner de leur temps.

CHAUFFE-CITRON. Les ateliers programmés par le CCAS de Saint-Médard-Sur-Ille les 23 et 30 novembre prochains sont annulés.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE

ZAC. Le compte rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) de la ZAC de la « Croisée des Chemins » présenté par M ORHAND, représentant de la SADIV a été soumis à l'avis du conseil municipal. Un avis favorable a été donné.

ASSAINISSEMENT TARIF 2021. Le conseil municipal a adopté le maintien du tarif de l'abonnement (40€) et de la taxe de raccordement (2000€) et a appliqué une augmentation de 0.04€ au m3 consommé (soit 1.46€ le m3).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. En complément des subventions votées lors de la séance du conseil municipal du 02 mars 2020, les élus ont accordé une subvention de 500 € à l'association Chlorophylle et 800 € à l'association Les Korrigans.

Retrouvez la totalité des compte-rendus sur le site internet !

DÉCHETTERIES / SMICTOM VALCOBREIZH

Dans le cadre de ses missions de salubrité publique, le SMICTOM continue d'assurer, une très grande majorité de ses services :

- Maintien de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif
- Les déchetteries restent ouvertes au public.
- L'accueil physique au siège à Tinténac et l'accueil de proximité sont maintenus
- L'ensemble des collectes sont maintenues (verre, papier, journaux)

Les services du SMICTOM restent joignables par courriel (contact@valcobreizh.fr) ou par téléphone (02 99 68 03 15) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h (sauf le jeudi après-midi).

SAPEURS-POMPIERS

La situation sanitaire dégradée et l'évolution récente des dispositions gouvernementales nous amènent à vous annoncer que les sapeurs-pompiers de Saint Aubin d'Aubigné ne porteront pas de calendriers cette fin d'année. De plus, toutes les cérémonies de Sainte-Barbe sont annulées. Prenez soin de vous.

LES POMPIERS SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ
VIA LEUR PAGE FACEBOOK.

Toutefois, la municipalité de Saint-Médard-Sur-Ille vient de mettre en place une **récolte de dons** en mairie pour les personnes qui souhaitent apporter leur soutien financier à l'Amicale des sapeurs-pompiers.

COMITÉ DES FÊTES

Suite aux nouvelles restrictions sanitaires, le Comité des Fêtes a dû annuler la braderie de puériculture du 8 Novembre prochain. Concernant la Soupe des rois, nous vous informerons prochainement sur la possible organisation de cette fête du mois de janvier. En espérant vous revoir très vite.

Lola COLLEU - Présidente du comité.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est fermée durant la période de confinement. Un service Bibli-drive sera organisé dès la semaine prochaine. Les détails seront communiqués prochainement sur le site de la commune ou via la Newsletter.

Téléphone : 02.99.55.66.40

Mail : bibli@saint-medard-sur-ille.fr

MAIRIE

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00

Le samedi : 10h00 à 12h00

Téléphone : 02.99.55.23.53

Mail : mairie@smdsi.fr

Site internet : <http://saint-medard-sur-ille.fr/>

Conception : Gildas BOUREL, adjoint au maire délégué à la communication - Responsable de la publication: Noël BOURNONVILLE, maire - Impression : Mairie de Saint-Médard-sur-Ille. Imprimé sur du papier recyclé